



LIGUE REGIONALE DE TIR DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

Maison Régionale des Sports - CS 37093 – 1039, rue Georges Méliès – 34967 MONTPELLIER Cedex 02
TEL 04 67 82 16 66 FAX 04 67 82 16 85
E-MAIL contact@lirtir.fr

REGLEMENT CHALLENGE AMICAL MATCH POSTAL MARCEL PRIMARD 10 M SAISON 2024/2025

INSCRIPTIONS AVANT LE 18 OCTOBRE 2024

Engagement : 20 € les 3 tirs

Le bulletin d'inscription doit être exclusivement complété par le club et envoyé à la Ligue de tir (à l'adresse ci-dessus) avec le règlement par chèque uniquement (un seul chèque par club).

Toute inscription sans chèque ne sera pas prise en compte.

Les Présidents de Clubs récupéreront lors de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue, le **Samedi 16 Novembre 2024** à Montpellier les 3 paquets de cibles avec les feuilles de match.

Participation : Match ouvert à tous les tireurs licenciés valides et para-tir en Languedoc Roussillon.

ATTENTION : Pour les Para-Tirs, seule la Position debout est acceptée, catégorie unique dans chacune des disciplines suivantes : carabine, carabine para-tirs, pistolet et pistolet para-tirs.

Déroulement de la compétition :

Un tir pendant les mois de Novembre, Décembre et Janvier (60 plombs par match : match compté en point entier)

RESULTATS à envoyer soit à l'issue de chaque match, soit à la fin des 3 matchs au plus tard le **01 Février 2025**.

Ne plus envoyer les feuilles de match, mais un tableau récapitulatif que vous trouverez ci-joint.

En cas d'égalité sur le total des 3 matchs avant finales, le classement s'effectuera selon l'ordre alphabétique des compétiteurs concernés.

Première sélection : (qualifiés à l'issue des 3 matchs) :

Participeront les 19 premiers pistoliers valides, le 1^{er} pistolier para-tir, les 9 premiers carabiniers valides et le 1^{er} carabinier para-tir, à l'issue du classement final des trois matchs.

Deuxième sélection : (à l'issue d'un tirage au sort effectué début février 2025).

Participeront 19 pistoliers valides, 1 pistolier para-tir, 9 carabiniers valides et 1 carabinier para-tir, exclusion faite des participants de la première finale. Ceux qui n'auront pas envoyé leurs résultats au 01/02/2025 seront exclus du tirage de la 2^{ème} finale.

Date des Finales : le **Dimanche 02 Mars 2025** à Sète

Tant pour les premiers que pour les deuxièmes sélectionnés, les matchs de qualification se dérouleront en ligne, sous le contrôle d'arbitres, sur 40 plombs.

8 h 30 : Début du match en ligne de 40 plombs concernant les tireurs de la 2^{ème} sélection (participants tirés au sort) pour établir la liste des tireurs de la **petite finale**.

9 h 45 : Début du match en ligne de 40 plombs concernant les tireurs de la 1^{ère} sélection pour établir la liste des tireurs de la **grande finale**.

A l'issue de chacune de ces deux épreuves, les 15 premiers pistoliers et les 8 premiers carabiniers de chaque match participeront à une finale en ligne comptée en dixième de point en one shot éliminatoire.

Shoot off en cas d'égalité des derniers pour déterminer le sortant.

Petite finale à 11h00 :

Comme décrit ci-dessus, en un plomb éliminatoire après présentation des qualifiés au public et tir possible en musique.

Grande finale à 11h30 idem

Remise des prix 12h15

RECOMPENSES et TIRAGES AU SORT :

La totalité des sommes récoltées correspondant aux engagements (déduction faite des frais fixes inhérents à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation) sera reversée comme suit :

- **Finalistes** : voir tableau ci-dessous

TABLEAU DES RECOMPENSES

Classement	GRANDE FINALE		PETITE FINALE	
	Pistolet 1	Carabine 1	Pistolet 2	Carabine 2
1	300€	300€	200€	200€
2	230€	230€	150€	150€
3	150€	150€	120€	120€
4	120€	120€	100€	90€
5	100€	90€	90€	70€
6	90€	60€	80€	50€
7	80€	40€	70€	30€
8	70€	20€	60€	20€
9	60€		50€	
10	50€		45€	
11	40€		40€	
12	35€		35€	
13	30€		30€	
14	25€		25€	
15	20€		20€	

- **Responsables de clubs** : 2 responsables de clubs (parmi tous les clubs ayant renvoyé tous les résultats avant la date limite) recevront chacun un chèque de 175€.

Les paquets de cibles devront être conservés par les clubs qui devront les présenter en cas de contrôle, sous peine d'exclusion du tireur de la finale.

La participation à ce match implique l'acceptation complète du présent règlement.

Montpellier,
Le 16 Septembre 2024

Le Président,
André GLEIZE

